



## Permis de travail stage COOP

### Aide-mémoire : Demande, renouvellement et modification

L'expérience professionnelle fait partie intégrante d'un certain nombre de programmes à l'ÉTS. Si vous désirez faire un stage coopératif dans le cadre de vos études à l'ÉTS, vous avez l'obligation d'avoir un permis de travail stage COOP (PTSC) valide pour la durée de votre stage, et ce peu importe la session à laquelle vous effectuerez ce stage (session d'été incluse). Le PTSC est aussi nécessaire pour avoir accès aux offres de stage, mais n'est pas requis pour l'inscription au cours PRE811.

#### Frais et délais de traitement

- Aucun frais n'est exigé pour l'obtention du permis de travail stage COOP.
- Si vous n'avez pas obtenu votre PTSC dans le cadre de votre demande de permis d'études, il est possible de faire cette demande en ligne, du Canada. Les [délais de traitement](#) varient généralement autour de **2 à 3 mois**.

#### Document à joindre à votre demande

En plus des documents qui vous seront demandés dans la liste de contrôle, n'oubliez pas de joindre les documents suivants de l'ÉTS.

- *Baccalauréat ou Certificat 4023* : La lettre d'admission de l'ÉTS (elle indique que le stage fait partie intégrante de votre programme d'études)
- *Maîtrise – projet* : Faire une [demande d'attestation en ligne](#) « Lettre pour demander le permis de stage COOP ».
  - Frais : 7\$ / Délais : environ 5 jours ouvrables

### Procédure pour faire la demande initiale ou le renouvellement du PTSC

\* Au cours de cette demande, on vous demandera le numéro d'établissement d'enseignement désigné de l'ÉTS - **019359201210**

#### 1. Demande en ligne – Dans le cadre de la demande du permis d'études

- Première demande - Répondre « oui » à la question : *Est-ce que l'expérience professionnelle fait partie intégrante de votre programme d'études?* »
- Renouvellement – Répondre « oui » à la question : *Voulez-vous aussi demander un permis de travail?*

Joindre le document approprié de l'ÉTS (lettre d'admission 1<sup>er</sup> cycle ou attestation 2<sup>e</sup> cycle)

#### 2. Demande en ligne – Dans le cadre d'une demande distincte du permis d'études

**Étape 1** : Accédez à votre [compte MonCIC](#)

**Étape 2** : Le système vous guidera en vous posant une série de questions. Vous devrez répondre comme indiqué ci-dessous :

Êtes-vous étudiant à temps plein à un établissement postsecondaire participant et voulez-vous travailler hors campus jusqu'à 20 heures par semaine? *(requis)* ?

Non

Avez-vous obtenu votre diplôme d'un établissement postsecondaire canadien participant où votre programme d'étude était à temps plein et durait au moins huit mois? *(requis)*

Non

L'expérience de travail au Canada fait-elle partie de votre programme d'études? *(requis)*

Oui

Vous devriez arriver au résultat ci-dessous :

**Coop (au Canada)**

Vous pourriez être admissible pour travailler au Canada à titre d'étudiant au programme coop.

**Étape 5 :** À la fin du questionnaire, vous devrez téléverser les documents requis. Vous n'avez pas à signer le formulaire IMM5710.

### Comment remplir le formulaire IMM5710 correctement

#### Section Première :

Réponse au Point 3 : *Un permis de travail initial pour un nouvel employeur*

#### Section Détail du travail prévu au Canada :

Pour quel genre de permis de travail effectuez-vous une demande ?

Réponse : *Permis de travail en vertu du programme de stage coop*

#### Section Détail du travail prévu au Canada :

Nom et adresse de l'employeur :

Réponse : *École de technologie supérieure, 1100 rue Notre-Dame Ouest, Montréal, QC, H3C 1K3*

Titre :

Réponse : *Stagiaire en génie*

Titre de l'emploi :

Réponse : *Stagiaire en génie*

#### Réception du permis

- Lorsqu'une demande de permis est présentée au Canada, le permis est envoyé par la poste à votre adresse de résidence au Québec.
- Si vous modifiez votre adresse postale après avoir soumis une demande, vous devez en aviser IRCC.

#### Particularité

##### Employeur

Votre permis indiquera le nom de l'ÉTS comme employeur. Cela ne veut pas dire que vous serez restreint à un emploi sur le campus. Cela signifie plutôt que vous ne pourrez pas utiliser ce permis pour autre chose que pour une activité universitaire créditée. Si votre employeur doute, référez-le au [lien suivant](#).

##### Emplacement / Occupation

Votre permis indiquera vraisemblablement « ouvert » ou « Montréal » dans emplacement, et « inconnu » ou « Any » dans occupation. Pour rappel, les stages doivent se faire à l'intérieur du Canada et la location est conditionnelle à l'accord des services d'enseignement coopératif.

## **Demande de modification du PTSC**

Si des données inexactes se retrouvent sur votre permis de travail, ou les sections «Employeur», «Emplacement» ou «Occupation» comportent des restrictions ou des informations erronées, vous devrez faire une [demande de modification de documents de résidents temporaires valides](#).

### **Procédure**

- Remplissez et signez le formulaire IMM 1436.
  - Dans la section «C - case 2 », expliquez que votre permis de travail stage coop n'est pas conforme et indiquez les informations qui doivent être modifiés.
- Regroupez tous les documents demandés, dont l'original de votre Permis de travail.
- Envoyez le tout par courrier recommandé à l'adresse indiquée dans le formulaire.

Les délais de traitement pour ce genre de demande varient régulièrement (entre 1 et 3 mois). Consulter le [site web d'IRCC](#) pour connaître les délais actuels

## **Demande à la frontière canadienne**

Il peut être possible de demander ce permis de travail à un point d'entrée au Canada. La demande est alors traitée par un agent des services frontaliers du Canada et le permis est émis sur place.

### **Le 'tour du poteau', c'est quoi?**

Le dépôt d'une demande à un point d'entrée terrestre implique de sortir du territoire canadien pour repasser la frontière. La personne qui demande à entrer de nouveau au Canada est alors soumise aux contrôles douaniers d'usage. ***L'ÉTS ne recommande pas les demandes à un point d'entrée au Canada, sauf circonstances très particulières.***

### **Procédure**

- Il n'y a pas de formulaire à remplir, mais il faut s'assurer d'avoir en main les documents justificatifs nécessaires, dont la lettre de l'ÉTS confirmant qu'un stage est prévu à votre cursus.
- Pour connaître les autres justificatifs, faites une [simulation de demande en ligne](#), ou consultez la [liste de contrôle des documents](#) relative à cette demande.

### **Admissibilité**

- Être dispensé de l'exigence *d'obtenir un visa de résident temporaire* ([source](#)).

**ATTENTION!** Respectez les heures de services pour le traitement des demandes de permis de travail à la frontière [au lien suivant](#). Comme un nombre limité de demandes est traité chaque jour sur la base du premier arrivé, premier servi, il est préférable d'arriver quelques heures à l'avance pour augmenter vos chances d'être sélectionné et d'éviter les postes trop achalandés (ex. : Lacolle)

## **Questions, enjeux?**

Si vous rencontrez des enjeux quant à vos documents officiels, contactez une conseillère aux étudiants internationaux des Services aux étudiants à l'adresse suivante : [etudiantsetrangers@etsmtl.ca](mailto:etudiantsetrangers@etsmtl.ca)